

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 9^e jour de septembre 2013, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ère) suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Richard Pouliot;
M. Marcel Bégin : arrivée 19h45
M. Jocelyn Pouliot
M. Serge Boutin.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
(ÈRE) QUE** l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

- 1.- Prière; Réunion du 9^e jour de septembre 2013
- 2.- Appel des présences;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
- 4.- Acceptation du procès-verbal du 5 août 2013;
- 5.- Suivi au procès-verbal;
- 6.- Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.09-13;
- 7.- Débroussaillage des rues, rangs, chemins et routes;
- 8.- Résolution, entreposage et chargement du sable salé;
- 9.- Résolution, contrat d'approvisionnement en huile à chauffage;
- 10.- Résolution, achat de huit pneus d'hiver, camion 10 roues;
- 11.- Résolution, offre de services, démarche de revitalisation avec La Fondation Rues Principales;
- 12.- Résolution, renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce de Bellechasse;
- 13.- Résolution, colloque de l'ADMQ;
- 14.- Résolution, entretien de la cour de la caserne incendie;
- 15.- Résolution, entretien hivernal des bacs en métal, rang 2;
- 16.- Résolution, renouvellement du bail de location avec Mme Lucie Poulin;

- 17.- Résolution, appui moral, demande à la CPTAQ, borne sèche, route 204 ouest à Ste-Justine;
- 18.- Résolution, approbation du rapport financier sur la forêt de proximité;
- 19.- Résolution, achat d'asphalte froid;
- 20.- Résolution, lignage des rues;
- 21.- Débroussaillage des rangs, chemins et rues;
- 22.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
 - A-Membres des comités;
 - B-Voirie;
 - C-Incendie;
 - D-Aqueduc et égout;
 - E-Administration;
 - F-Maire.;
- 23.- Correspondance;
- 24.- Varia: A) Terrain de jeux;
B)
C)
D)
E)
- 25.- Question(s) de l'assistance;
- 26.- Levée de l'assemblée;

ADOPTÉE,

Résolution numéro 152-09-13

4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE le procès-verbal du 5 août 2013 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 153-09-13

5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Réfection des conduites d'aqueduc et égout, liste des déficiences :

Une vérification des travaux de corrections a été faite. Nous demanderons à notre ingénieur, M. Paul-David Bouffard, une recommandation quant à la méthode de réparation des trottoirs fissurés.

Panneau pour signal d'arrêt d'autobus scolaire

La directrice mentionne que le panneau de signalisation a été installé sur la route 204 Est pour annoncer l'arrêt d'autobus scolaire.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 09-13

ATTENDU : la liste des comptes numéro 09-13 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 9^e jour de septembre 2013* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 89,643,09\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 09-13 tels que présentés. Le total des comptes pour **SEPTEMBRE 2013 s'élève à : 89,643.09\$**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 09-13.

	Feuille 09-13	
	Liste des comptes payés en août 2013	NO. CHÈQUE
1-	712,85 \$	C1300426
2-	65,49 \$	C1300427
3-	434,61 \$	C1300428
4-	8,00 \$	C1300429
5-	2 295,28 \$	C1300430
	3 516,23 \$	
	LISTE DES COMPTES À ACCEPTER SEPTEMBRE	NO. CHÈQUE
6-	50,00 \$	C1300431
7-	7 077,50 \$	C1300432
8-	2 297,02 \$	C1300433
9-	186,88 \$	C1300434
10-	2 476,60 \$	C1300435
11-	605,62 \$	C1300436
12-	202,48 \$	C1300437
13-	293,96 \$	C1300438
14-	505,61 \$	C1300439
15-	695,60 \$	C1300440
16-	250,00 \$	C1300441
17-	252,95 \$	C1300442
18-	60,00 \$	C1300443
19-	78,95 \$	C1300444
20-	85,04 \$	C1300445
21-	201,21 \$	C1300446
22-	41,10 \$	C1300447
23-	12,05 \$	C1300448
24-	171,85 \$	C1300449
25-	92,00 \$	C1300450
26-	70,00 \$	C1300451
27-	17 365,67 \$	C1300452
28-	1 720,90 \$	C1300453
29-	1 152,39 \$	C1300454
30-	1 248,92 \$	C1300455
31-	740,21 \$	C1300456
32-	2 656,07 \$	C1300457

33-	3 088,65 \$	C1300458
34-	275,58 \$	C1300459
35-	715,60 \$	C1300460
36-	92,07 \$	C1300461
37-	94,60 \$	C1300462
38-	2 727,76 \$	C1300463
39-	50,00 \$	C1300464
40-	37,41 \$	C1300465
41-	1 350,64 \$	C1300466
42-	8 588,97 \$	C1300467
43-	25,85 \$	C1300468
44-	85,04 \$	C1300469
45-	79,75 \$	C1300470
	252,95 \$-	
	57 549,55 \$	

	GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE SEPTEMBRE	18 408,40 \$
--	---	---------------------

FEUILLE 09-13		
LISTE DES COMPTES À AJOUTER SEPTEMBRE :		
		<u>No. Chèque</u>
46-	551,88 \$	C1300471
47-	183,96 \$	C1300472
48-	560,61 \$	C1300473
49-	25,10 \$	C1300474
50-	8 666,79 \$	C1300475
51-	50,00 \$	C1300476
52-	85,57 \$	C1300477
53-	95,00 \$	C1300478
	(50,00 \$)	
	10 168,91 \$	
	89 643,09 \$	

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de septembre 2013.

Nicole Mathieu, Directrice Générale

Résolution numéro 154-09-13

7.0 DÉBROUSSAILLAGE DES RANGS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder de gré à gré pour les achats de moins de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité a demandé un prix à l'heure à Ferme Miblou Inc. pour le débroussaillage de ses rangs, rues, chemins et routes de Saint-Camille;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré avec Ferme Miblou Inc. pour le débroussaillage de ses rangs, rues, chemins et routes de Saint-Camille. Le prix à l'heure sera de 75\$ pour 35 heures additionnelles de travaux de débroussaillage pour les rangs suivants (rang A et B, rang 2 (section des érablières), rang 3, et chemin du coupe-feu).

ADOPTÉE, Résolution numéro 155-09-13

8.0 RÉSOLUTION, ENTREPOSAGE ET CHARGEMENT DU SABLE SALÉ

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de Doryfor Inc. pour l'entreposage et le chargement du sable salé. Le coût fixe d'entreposage et de chargement s'établit pour 2013-2014 s'établie à 2200\$.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 156-09-13

9.0 RÉSOLUTION, CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN HUILE À CHAUFFAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour la fourniture d'huile à chauffage;

CONSIDÉRANT QUE la cotation ont été déposée dans le délai prescrit et qu'elle est conforme aux spécifications demandées :

Paquet et fils :

Huile à chauffage : 0.0250\$/litre (profit par litre, ex : 0,03\$/L)

Entretien annuel, nettoyage et brûleurs : 85\$/l'heure pour nettoyage par fournaise.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de la compagnie Paquet et Fils, contrat de gré à gré. La durée du contrat est d'un an.

Prix : Huile à chauffage : 0.0250\$/litre (profit par litre, ex : 0,03\$/L)

Entretien annuel, nettoyage et brûleurs : 85\$/l'heure pour nettoyage par fournaise.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 157-09-13

10.0 RÉSOLUTION, ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR CAMION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat de huit (8) pneus d'hiver pour camion 10 roues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille peut procéder de gré à gré pour les achats de moins de 25,000\$, en l'occurrence l'achat de huit (8) pneus pour le camion 10 roues.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'achat de huit pneus Michelin XDS2, 16H, 11R22.5 chez la compagnie JJCV Enr. Le prix de vente après rabais pour chaque pneu est de 596\$ (taxes en sus) pour un grand total de : 4768\$.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 158-09-13

11.0 RÉSOLUTION – OFFRE DE SERVICES, DÉMARCHE DE REVITALISATION AVEC LA FONDATION RUES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder de gré à gré pour les contrats de moins de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité a demandé une offre de services pour l'élaboration d'une démarche de revitalisation à « La Fondation Rues Principales »;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de La Fondation « Rues Principales » pour l'élaboration d'un plan d'aménagement de la rue Principale. Le coût du projet : 14,820.00\$ (taxes en sus);

QUE tous les détails de l'élaboration de cette démarche pour la revitalisation de la Municipalité sont contenus dans l'offre de services de « La Fondation Rues Principales », Le financement se fera à 90% par le fonds de diversification du CLD et 5% par la Municipalité et 5% par le DISC;

ADOPTÉE,

Résolution numéro 159-09-13

12.0 RÉSOLUTION, RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BELLECHASSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille s'est joint l'an passé à La Chambre de Commerce et Bellechasse.

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement a permis de créer une grande Chambre de commerce qui couvre l'ensemble du comté provincial de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce de St-Camille a été dissoute en septembre 2011;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de St-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce de Bellechasse, le coût pour 2014 est à 195.46\$ taxes incluses.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 160-09-13

13.0 RÉSOLUTION, COLLOQUE DE L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à participer au colloque de l'ADMQ qui se tiendra à St-Jean-Port-Joli dans la région de l'Islet. Le coût d'inscription : 95.00\$.

QUE l'on paye tous les frais relatifs au colloque (frais de déplacement, repas, etc.);

ADOPTÉE,

Résolution numéro 161-09-13

14.0 RÉSOLUTION – ENTRETIEN DE LA COUR DE LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de la cour de la caserne incendie a pris fin en mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a procédé par appel d'offres par invitation, et a demandé des soumissions pour la saison hivernale 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 pour 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été reçues dans le délai prescrit, et qu'une seule soumission est conforme au devis d'appel d'offres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) que la Municipalité de Saint-Camille accepte la soumission de Tedo Enr. pour le déneigement de la cour de la caserne incendie, hivers 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 pour 3 ans, le prix du contrat s'élève à : 1,207.19\$.

QUE toutes les conditions sont contenues dans un contrat qui sera signé entre l'entrepreneur et la Municipalité de Saint-Camille

ADOPTÉE,

Résolution numéro 162-09-13

15.0 RÉSOLUTION – ENTRETIEN DES BACS EN MÉTAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille a procédé au cours des dernières années au déneigement des bacs en métal, au coin du rang 2, à Saint-Camille;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de M. Yvan Lamontagne pour le déneigement de deux bacs en métal au coin du rang 2, à Saint-Camille. Le coût du contrat pour l'hiver 2013-2014 s'élève à 300\$.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 163-09-13

16.0 RÉSOLUTION, RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION POUR LE LOCAL, ANCIEN POSTE DES AGENTS DE LA FAUNE, AVEC MME LUCIE POULIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a loué un espace de 53 m² pour une période d'un an, à l'édifice municipal, au 217, rue Principale, à Saint-Camille à Mme Lucie Poulin, massothérapeute sise au 7, rue de la Fabrique, à Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut encourager l'établissement de nouveaux commerces à Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de reconduire le bail de location pour une période de six (6) mois, au coût de 100\$ par mois.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE La Municipalité de Saint-Camille accepte de louer à Mme Lucie Poulin, sise au 7, rue de la Fabrique, à Saint-Camille, l'ancien local des agents de la faune, sis au 217, rue Principale, à Saint-Camille pour une grandeur de 53 m² pour une période de six (6) mois, au coût de 100\$ par mois.

QUE toutes les modalités de location soient contenues dans un bail de location qui sera signé par les deux parties.

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ledit bail.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 164-09-13

17.0 RÉSOLUTION – APPUI MORAL DEMANDE À LA CPTAQ, BORNE SÈCHE, ROUTE 204 OUEST

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille veut installer une borne sèche sur le lot 3,916,207, du cadastre du Québec, situé à Sainte-Justine, et appartenant à R.A. Express Inc. (M. Reno Asselin);

CONSIDÉRANT QUE les travaux se feront en commun avec la Municipalité de Saint-Justine-de-Langevin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit obtenir une servitude de passage en tout temps et par tous les moyens de locomotion sur l'emplacement susdécrit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille pour se conformer au schéma de sécurité incendie, doit installer plusieurs bornes sèches pour couvrir toutes les axes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande ne nuit en rien à l'agriculture de la Municipalité de Saint-Justine-de-Langevin et serait important pour la protection incendie des agriculteurs environnants.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis donne son appui moral pour la demande d'autorisation pour une fin autre que l'agriculture pour le lot 3,916,207, du cadastre du Québec, situé à Sainte-Justine-de-Langevin, pour une superficie de 200 pieds de largeur par 150 pieds de profondeur pour l'installation d'une borne sèche.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 165-09-13

18.0 RÉSOLUTION – APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER SUR LA FORÊT DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT QUE le rapport sur la forêt de proximité a été déposé par le chargé de projet, M. Marcel Vermette, et accepté par conseil municipal de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE ce projet était financé par le CLD des Etchemins et la Municipalité de Saint-Camille, de même que la SADC;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier a été remis à tous les élus et déclarent en être satisfaits;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte le rapport financier préparé par Mme Nicole Mathieu pour le projet de forêt de proximité préparé par M. Marcel Vermette, chargé de projet.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 166-09-13

19.0 RÉSOLUTION, ACHAT D'ASPHALTE FROID

Cet item est annulé.

20.0 RÉSOLUTION, LIGNAGE DES RUES

Le lignage des rues sera fait au printemps, nous ferons un achat regroupé avec Ste-Sabine, Ste-Justine pour les services professionnels Duraligne.

21.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Comité inter-culture :

Mme Thérèse Blanchet mentionne que la Boîte à films a recommencé sa projection de films. Le spectacle de financement tous les billets de l'humoriste PA Méthot ont trouvé preneur.

OMH :

Mme Thérèse Blanchet mentionne que les travaux de remplacement des armoires ont été faits à l'OHM pour personnes âgées.

Comité maisons fleuries :

Mme Thérèse Blanchet mentionne que le comité maisons fleuries a fait beaucoup de travail cet été, de nombreux îlots ont été replantés avec arbres et arbustes. Un gros merci au comité.

Voirie :

Il est convenu d'ajouter deux voyages de gravier sur le chemin du coupe-feu avant le début de la chasse.

Aqueduc et égout :

M. Serge Boutin mentionne deux fuites ont été réparées sur la rues de la Fabrique et du Couvent. Une pompe pour la station de pompage des eaux usées est arrivée sera installée cette semaine.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : souper du CLD, souper de Radio-Bellechasse, conseil municipal, rencontre sur la forêt de proximité, comité de la ruralité , réunion de travail du conseil municipal .conseil des maires, comité administratif de la MRC, rencontre avec les architectes, réunion de travail du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

22.0 CORRESPONDANCE

Dépôt du nouveau rôle d'évaluation, MRC des Etchemins

La directrice fait lecture du sommaire d'évaluation foncière pour le dépôt du nouveau rôle d'évaluation. Pour 2014 les valeurs imposables des immeubles se chiffrent à 53 821 100. comparativement à 2013 à 53 454 100.

Lettre - Carrefour jeunesse-Emploi

Lecture est faite d'une lettre de remerciement pour notre appui moral pour la réalisation du projet : web etchemins en direct.

Lettre – remerciements M. François Maurice

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de la Famille M. François Maurice pour l'installation d'un panneau de signalisation pour arrêt d'autobus scolaire.

23.0 VARIA :

A) RÉSOLUTION TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut conserver ses installations de loisirs en bon état;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit préalablement obtenir une autorisation de la Commission Scolaire pour effectuer la réparation du gazébo et des bordures de bois pour les jeux sur le terrain de l'école.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille et la Commission Scolaire de la Beauce Etchemins ont collaboré financièrement à ce projet conjoint de terrain de jeux en 2005.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le conseil municipal autorise la réparation du gazébo, et des bordures de bois au terrain de jeux de l'école.

QUE l'on demande à la Commission Scolaire de participer à l'achat des matériaux de construction pour effectuer ces réparations.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 167-09-13

24.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

25.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h50.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu